

ARRETE DU MAIRE

N°16

TEMPORAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION
LORS DE TRAVAUX D'ÉLAGAGE
57 bis rue Alexandre Laurent

Le Maire de la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise SERPE, 18 rue de la Paix, 76410 Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, en date du 18/03/2026 pour l'élagage des arbres 57 bis rue Alexandre Laurent 27830 Neaufles-Saint-Martin ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'abattage des arbres et branches morts pour assurer la sécurité des personnes et des biens le long des voies ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETONS

Article 1^{er} : Dans le cadre de travaux d'élagage destinés à sécuriser le réseau basse tension, l'entreprise SERPE est autorisée à réglementer la circulation sur la voie suivante : 57 bis rue Alexandre Laurent 27830 Neaufles-Saint-Martin **Le lundi 11 mai 2026 de 8h00 à 19h00,**

Article 2 : Pendant la durée des travaux :

- La circulation pourra être alternée par feux tricolores ou manuellement,
- La vitesse sera limitée à 30 km/h,
- Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit du chantier,
- La chaussée pourra être partiellement ou totalement neutralisée selon les besoins.

Article 3 : L'entreprise a l'obligation de mettre en place une signalisation adaptée, veiller à la sécurité du chantier et de réparer immédiatement tous les dommages qu'elle aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 6 : Ampliation sera adressée :

- Entreprise SERPE, 18 rue de la Paix, 76410 Saint-Aubin-Lès-Elbeuf
- Communauté de Communes du Vexin Normand, 3 rue Maison de Vatimesnil, 27150 Étrépagny
- Gendarmerie de Gisors, 37 Route de Rouen, 27140 Gisors

Fait à Neaufles-Saint-Martin, le 15 avril 2026
Le Maire,

Sonia MIKOLAJCZYK

